

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : 20/02/18	Dossier complet le : 20/02/18	N° d'enregistrement : F01118P0044
---------------------------------	----------------------------------	--------------------------------------

1. Intitulé du projet

Opération de construction en vue de la réalisation d'un programme immobilier mixte avenue de la Porte de la Villette à Paris

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom _____ Prénom _____

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale **LOGIS TRANSPORTS**

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale **VANDENBERGHE Sylvie, Directrice Générale**

RCS / SIRET **5 9 2 0 2 5 8 1 1 0 0 0 2 3** Forme juridique **SA**

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39) Travaux, constructions et opérations d'aménagement constitués ou en création d'une surface de plancher supérieure à 10 000 m ² et dont le terrain d'assiette ne couvre pas une superficie supérieure ou égale à 10 ha.	Opération de renouvellement urbain tenant à la réalisation d'un programme immobilier mixte d'environ 12 000 m ² SDP sur un foncier totalement Imperméalisé d'environ 0,5 ha.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

LOGIS TRANSPORTS, filiale de la RATP, souhaite réaliser un programme de construction d'environ 12 000 m² SDP répartis au sein de trois bâtiments non accolés comprenant :

- Un premier bâtiment de logements en accession en R+9 comprenant environ 91 logements allant du T1 au T4 ;
- Un deuxième bâtiment de logements de type logements locatifs familiaux en R+9 comprenant environ 51 logements allant du T2/T2 bis au T4 ;
- Un troisième bâtiment de logements de type logements étudiants en R+10 comprenant environ 112 logements et des locaux de service collectif implantés en R+3.

Par ailleurs, trois locaux d'activités indépendants, implantés au RDC et affectés à des activités de type ERP de 5ème catégorie (commerces/bureaux le cas échéant) ainsi qu'un centre de contrôle technique d'autobus et de poids-lourds (CTA) implanté au RDC et à l'entresol sont également prévus.

Enfin, un parc de stationnement établi sur 2 niveaux de sous-sols finalise l'aménagement de l'ilot. L'emprise du projet est actuellement à usage de parking, aucune démolition (à l'exception de travaux de terrassement) n'est prévue.

4.2 Objectifs du projet

Le projet s'inscrit dans un secteur urbain en pleine mutation. Au sein du Grand Projet de Renouveau Urbain de la métropole parisienne du secteur Paris Nord-est (lancé par délibération du Conseil de Paris en date des 24 et 25 juin 2000), la création de logements, de locaux d'activité et du CTA va permettre de contribuer à la mixité habitat-emploi et de répondre à une demande forte en logements dans la Capitale avec pour objet :

- de reconverter un secteur imperméabilisé totalement et à usage exclusif de parking ;
- de dynamiser le quartier en permettant l'installation de nouveaux occupants et d'implanter un équipement d'entretien et de maintenance des véhicules routiers du parc de la RATP ;
- de densifier raisonnablement la parcelle existante en tenant compte de la présence à l'extrémité Sud de la parcelle de l'un des tubes du métro de la ligne 7 interdisant toute assise du futur bâtiment, par la création de 3 bâtiments collectifs non accolés associés à des toitures végétalisées ou semi-végétalisées et la création d'un espace planté.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le démarrage des travaux est prévu pour le 4^{ème} trimestre 2018, pour une durée globale de 30 mois.

Pollution : Le site n'est pas référencé dans la base de données BASOL ou BASIAS. Cependant, le site a été occupé entre 1978 et 2013 par une station-service (une cessation d'activité a été déclarée le 30 juin 2013 et des travaux de démantèlement ont été effectués). Dans le cadre des investigations sur le sol et sous-sol, les sondages effectués au droit du site ont permis de mettre évidence un impact, en hydrocarbures entre 1 et 2 m de profondeur et entre 5 et 6 m de profondeur ainsi que des traces en métaux sur brut. Des impacts en hydrocarbures et HAP pourraient également être retrouvés le long du tracé théorique d'un réseau d'eaux usées traversant la partie Est du site. Des investigations complémentaires (afin d'anticiper au maximum cette potentielle problématique et de définir l'extension des impacts identifiés et leur éventuelle conséquence d'un point de vue sanitaire sur les usages futurs) sont par ailleurs prévues.

Gypse : Le site ne s'inscrit pas dans une zone d'aléa du retrait-gonflement des argiles. Cependant, il est localisé dans le périmètre soumis à l'arrêté préfectoral obligeant à la recherche systématique des zones de dissolution de gypse antéluvien contenu dans les Marnes et Caillasses, les Sables de Beauchamp et le Calcaire de Saint-Ouen. Des sondages complémentaires seront réalisés lors de la mission G2 pour s'assurer de la compatibilité des sols. Par ailleurs et dans le cadre de l'instruction du permis, l'IGC confirmera ou non la nécessité de combler ces vides de décompression (des travaux seront donc entrepris si nécessaires, préalablement à l'aménagement de la zone).

Concernant les fondations des futurs bâtiments, pour les zones de bâtiment au Sud sans sous-sol et situées hors de l'emprise du métro ligne 7, des principes de fondations profondes de pieux forés à la tarière creuse, ancrés d'au minimum trois diamètres dans le Calcaire de St-Ouen au-delà de 12.00 m de profondeur seront prévus. Pour les zones de bâtiment du niveau 2 enchâssé, des fondations superficielles du type radier général nervuré coulé sur une forme d'assise drainante en matériaux d'apport extérieur ancré de 0.50m dans Marnes seront envisagées.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le site est aujourd'hui à usage exclusif de parking pour les besoins du personnel RATP.

En phase exploitation, l'entrée et la sortie des programmes s'effectuent depuis l'avenue de la Porte de la Villette (via une rampe d'accès sous le bâtiment étudiants pour les véhicules particuliers et deux rampes d'accès aux extrémités Nord et Sud de l'îlot, une permettant l'entrée au CTA, l'autre sa sortie)

Un parking en sous-sol composé d'environ 138 places de parking est prévu et sera mutualisé pour tous les utilisateurs et occupants de l'ensemble immobilier, y compris le personnel du CTA.

- Les logements locatifs sociaux et les logements étudiants seront gérés par des acquéreurs institutionnels ;
- Les logements en accession seront gérés dans le cadre d'une copropriété ;
- Le CTA sera géré par un opérateur extérieur (autre que la RATP).

Du point de vue des espaces verts, l'opération a permis de réduire l'imperméabilisation du site d'environ 30% par la création d'environ 1 400 m² d'espaces verts au total (dont environ 1 200 m² de toitures terrasses végétalisées/semi-végétalisées).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
 La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).
 Le projet est soumis à permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface du terrain	4 680 m ²
Surface de plancher créée	12 000 m ² SDP
Nombre de logements futurs	254 (91 logements libres, 51 LLS et 112 logements étudiants)
Hauteur des constructions	De R+9 à R+10 au maximum
Espaces verts perméables créés	Environ 1 400 m ² (dont 200 m ² d'espace planté)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Avenue de la Porte de la Villette
75019 Paris

Coordonnées géographiques¹

Long. 2 ° 28' 75" 920 Lat. 48 ° 8' 27" 25

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se trouve à plus de 4 km d'une ZNIEFF (1 et 2). La plus proche étant la ZNIEFF de type 1 "Parc départemental de la Courneuve".
			Sans objet
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun arrêté de biotope ne couvre la Ville de Paris.
			Sans objet
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
			Sans objet
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation naturelle ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le territoire de Paris est concerné par le PPBE adopté par le Conseil de Paris les 16 et 17 mars 2015. A noter que l'avenue de la Porte de la Villette est classée en catégorie 2 selon l'arrêté préfectoral du 15 novembre 2000.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain de l'opération est situé à plus de 900 m du premier monument historique localisé au Sud-Ouest du secteur (site inscrit de la Villette).
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone humide n'est présente sur le secteur. La zone la plus proche est située à environ 300 m à l'Ouest (zone de classe 3).

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?

Le site n'est pas concerné par le PPRI du département de Paris approuvé le 19 avril 2007. Il n'est pas non plus soumis à un aléa particulier lié au retrait-gonflement des argiles et n'est pas concerné par un PPRMT approuvé ou en cours d'élaboration. Un diagnostic environnemental du sol a néanmoins précisé que le terrain est situé dans le périmètre soumis à l'arrêté préfectoral obligeant à la recherche systématique des zones de dissolution de gypse antéludien contenu dans les Marnes et Caillasses, les Sables de Beauchamp et le Calcaire de Saint-Ouen.

Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?

Des investigations complémentaires seront réalisées dans le cadre d'une mission G2.

Dans un site ou sur des sols pollués ?

D'après les données BASOL, le secteur n'est pas considéré comme pollué. Pour autant et au vu des activités passées sur le site, des analyses in situ ont été effectuées.

Des traces d'hydrocarbures, en HAP et métaux brut ont pu être décelées. Un schéma conceptuel a été réalisé (voir annexe 7) selon lequel la voie de transfert à considérer est la volatilisation des composés volatils. Le site étant recouvert de dalles béton ou d'enrobé, aucune zone non recouverte n'est à considérer.

Système aquifère : Albien n°03001

Dans une zone de répartition des eaux ?

Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?

Le site de projet ne comprend aucun captage à des fins de production d'eau potable dans son périmètre.

Il n'est par ailleurs pas compris dans un périmètre de protection de captage.

Le projet n'est pas compris dans un site inscrit.

Dans un site inscrit ?

Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :

Oui Non

Lequel et à quelle distance ?

D'un site Natura 2000 ?

Le site est localisé à plus de 4 km au Sud du Parc Départemental de la Courneuve à la Courneuve (ZPS N°FR1112013 « Sites de la Seine-Saint-Denis »).

D'un site classé ?

Le projet n'est pas compris dans un site classé au titre du Code de l'environnement.

Le site le plus proche se situe à plus de 7 km et correspond au Bois de Vincennes au Sud-Est.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera raccordé au réseau d'eau de la Ville de Paris. Le projet ne prévoit aucun prélèvement d'eaux souterraines ni en phase travaux, ni en exploitation. Pas de géothermie prévue dans le cadre du projet.
Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Comme présenté au sein de l'annexe 7, et compte tenu de la création de parkings en sous-sol sous une partie des constructions, il semblerait que la nappe dans la zone du projet soit attendue à la côte 33m NVP et non 39 m voire 41 m NVP, soit à une profondeur de 12,50 m sans incidence sur le projet.
Ressources			
Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet intègre la création de toiture terrasses végétalisées ou semi-végétalisées ainsi que le développement d'un espace vert planté. L'aménagement de ces espaces nécessite l'apport en terre végétale. Le nivellement général du terrain naturel est de 46.05 m NVP au Sud, de 45.60 m NVP au centre de la parcelle au droit des évacuations des EP et de 45.80 m NVP au Nord. L'aménagement du secteur ne remet pas en cause ce nivellement. Le site est aujourd'hui totalement imperméabilisé.
Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La mise en œuvre des ensembles immobiliers permet de recréer près de 1 400 m ² d'espaces verts (dont 200 m ² d'espace planté). Des précisions sont développées au sein de l'annexe 7.
Milieu naturel			
Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre aucune activité susceptible de représenter une menace à une échelle pouvant impacter les habitats ou espèces inscrits au sein de la zone NATURA 2000 la plus proche (à plus de 5 km – Sites de la Seine-Saint-Denis).

Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?

Aucune incidence n'est de fait à prévoir sur les zones naturelles à proximité

Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?

Le projet n'est pas à l'origine de consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes.

Le secteur s'inscrit sur un espace à usage de parking, classé au sein de la zone urbaine générale et est cartographié comme un emplacement réservé au sein du PLU en vigueur.

Est-il concerné par des risques technologiques ?

Le projet est situé en dehors des zones à risques technologiques (voir annexe 7).

Risques

Est-il concerné par des risques naturels ?

Le projet est situé en dehors des zones à risques inondations et glissements, affaissements de terrain (voir annexe 7).

Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?

Bien qu'à proximité d'une ICPE soumise à autorisation à environ 300 m au Nord, des dispositions ont été prises pour prévenir, éviter et gérer tous risques de pollution des sols et des eaux souterraines notamment.

Engendre-t-il des déplacements/des trafics

En phase chantier, l'opération va générer un trafic d'engins lourds. Des dispositions seront prises dans le cadre du suivi de chantier afin de limiter les incidences (charte chantier faible nuisance - voir annexe 7). En phase exploitation, le projet ne devrait générer que peu de déplacements routiers (à l'exception des véhicules du CTA) compte tenu de sa proximité immédiate avec les transports en commun (notamment la ligne 7 du métro).

Nuisances

Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?

Le projet est susceptible de générer des nuisances sonores : en phase chantier notamment dans les phases de fonctionnement d'engins lourds (des dispositions seront prises pour limiter les nuisances - phasage, organisation...). En phase exploitation, le niveau sonore prévisionnel ne devrait pas dépasser le bruit de voisinage. En raison de la présence de l'avenue de la Porte de la Villette et du trafic des véhicules du CTA, les annexes 7 et 10 expliquent la prise en compte des nuisances sur les bâtiments

Engendre-t-il des odeurs ?
Est-il concerné par des nuisances olfactives ?

Le projet n'engendre aucune odeur particulière et n'est pas concerné par des nuisances olfactives.

Engendre-t-il des vibrations ?
Est-il concerné par des vibrations ?

Le projet est concerné par les vibrations issues de la ligne 7 du métro et les activités du CTA.

Des traitements antivibratoires sont prévus et sont détaillés au sein de l'annexe 7 et de l'annexe 10.

Engendre-t-il des émissions lumineuses ?
Est-il concerné par des émissions lumineuses ?

Les émissions lumineuses futures correspondront aux éclairagements des logements en période nocturne.

A terme, une gestion adéquate des éclairagements extérieurs sera proposée (éclairage des bâtiments, des pièces des logements...).

Le niveau attendu est celui d'un quartier résidentiel.

Engendre-t-il des rejets dans l'air ?

Les émissions polluantes générées par le projet correspondent aux émissions de particules et de gaz à effet de serre normalement attendues dans le cadre du fonctionnement d'un quartier mixte (chauffage, circulations locales...).

Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?

En phase chantier, le projet n'engendre aucun rejet hydraulique, les eaux souillées par le chantier feront l'objet d'un traitement particulier et des dispositions particulières, En lien avec la SAP, seront faites afin d'éviter toute pollution par infiltration. En phase exploitation, une évacuation usuelle des eaux pluviales et des eaux usées sera faite dans les réseaux concessionnaires. Pour information, le PLU de la Ville de Paris impose un principe de rejet à débit régulé à 10L/s/ha dans les réseaux. Des précisions sur la gestion des eaux pluviales sont apportées au sein des annexes 7 et 11.

Emissions

Engendre-t-il des effluents ?

De l'eau potable sera utilisée pour les besoins sanitaires ainsi que le cas échéant pour l'arrosage de l'espace planté du CTA.

Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?

Lors de la réalisation du chantier, un tri analytique sera fait et plusieurs déchets seront produits lors des phases terrassement et construction (déchets banals et dangereux, dans le cas où des excavations seraient envisagées, une partie des terres ne pourra être évacuée en installation de stockage des déchets inertes).

En phase exploitation, et hors CTA, le projet sera à l'origine d'une augmentation des déchets ménagers et assimilés. Des surfaces de stockage adaptées sont prévues (voir annexe 11).

Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?

Il n'existe pas de co-visibilité entre le site et les éléments de patrimoine identifiés dans la partie 5 du CERFA.

Le projet ne s'inscrit pas non plus dans un espace naturel particulier soumis à protection.

Patrimoine /
Cadre de vie
/ Population

Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?

Le réaménagement du secteur en zone mixte (logements, activités et CTA) s'inscrit dans un milieu en pleine mutation. Il occasionne une valorisation urbaine en termes d'usages et d'ambiance paysagère (en remplacement d'un parking) notamment à travers :

- de nouveaux habitants,
- un nouvel équipement pour les besoins des bus RATP,
- un nouveau lieu de travail (locaux d'activité et CTA).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui

Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Après consultation des bases de données, on recense à proximité du site deux opérations dont les incidences sont susceptibles de se cumuler avec le projet :

- le projet EOLE (à moins de 500 m) : relatif à la création de la nouvelle gare Rosa Parks mise en service en 2015 qui induit une incidence positive sur l'opération en favorisant la proximité du site avec les transports en commun et l'absence de recours à la voiture (en plus du recours avec la ligne 7 à proximité immédiate du site).
- le projet de reconversion de l'entrepôt Macdonald (moins de 500 m) : finalisé en 2015-2016, il comprenait un ensemble immobilier mixte de logements, bureaux, commerces et activités sur une surface d'environ 15 ha.

Les incidences de ce projet avec l'opération sur l'avenue de la Porte de la Villette ont été analysées (voir annexe 7). De manière synthétique, en phase exploitation uniquement : augmentation du nombre d'habitants induisant une pression supplémentaire au regard des besoins en énergie mais en lien avec un développement des énergies renouvelables / augmentation de l'exposition des populations à des nuisances sonores, aux émissions de GES et aux nuisances vibratoires (des mesures compensatoires seront prises dans le cadre du projet de la Porte de la Villette).

Un dernier projet a également été analysé compte tenu du contexte de mutation du quartier et du GPRU Paris Nord – Est (incidences principales avec le triangle EOLE-EVANGILE, voir annexe 7).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui

Non

Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Des préconisations seront mises en œuvre par la maîtrise d'ouvrage dans les phases conception, réalisation et exploitation des bâtiments (développées au sein de l'annexe 7).

Dans le cadre du chantier, les travaux seront réalisés dans le respect de l'environnement et des riverains.

Des efforts seront réalisés pour maîtriser le bruit, la pollution de l'eau et des sols, les poussières, les déchets et les dégradations à travers un chantier à faibles nuisances.

Cette démarche sera contractualisée par la mise en œuvre d'une charte engageant les entreprises intervenant sur le chantier.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Rappelons que ce projet est situé sur un espace totalement imperméabilisé et à usage de parking.

L'état environnemental initial reste faible et à proximité immédiate d'un axe routier parisien.

Globalement, les incidences du projet sont : impacts négatifs mineurs pour le bruit, les vibrations et la qualité de l'air (mise en place de mesures réductives et léger trafic supplémentaire lié aux nouvelles constructions et au CTA) / impact positif majeur pour l'environnement urbain (mutation du secteur, logements créés et lieux d'emplois pour les locaux d'activité et le CTA). A cet égard, il ne nous semble pas nécessaire de soumettre à évaluation environnementale le projet.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 – Développement des impacts de la réalisation d'un ensemble immobilier portant sur la construction d'un centre de contrôle technique autobus et poids lourds et de programmes de logements sur le site de la Porte de la Villette à Paris - 2018 Annexe 8 – Diagnostic environnemental du milieu souterrain – BURGEAP – 2015 Annexe 9 – Notice technique des structures – Agence B. Mader – 2016 Annexe 10 – Notice acoustique – Agence JP. Lamoureux – 2016 Annexe 11 – Notice environnementale – Agence L. Choulet - 2016

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Paris

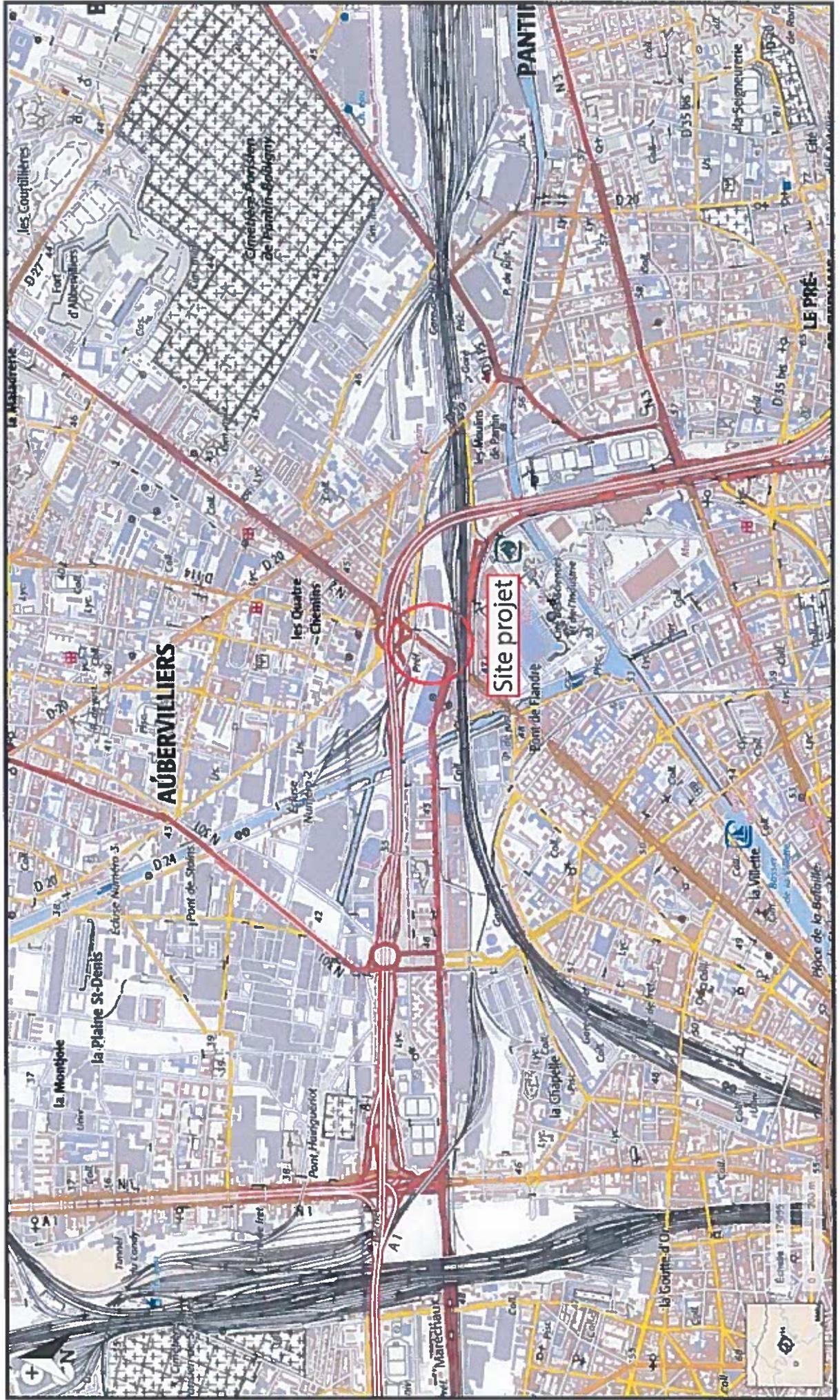
le. 19.02.2018

Signature



Annexe 2 au Cerfa 14 734*03 relative au programme immobilier mixte avenue de la Porte de la Villette à Paris

Plan de situation



Annexe 3 au Cerfa 14 734*03 relative au programme immobilier mixte avenue de la Porte de la Villette à Paris

Vues lointaines du projet



Annexe 3 au Cerfa 14 734*03 relative au programme immobilier mixte avenue de la Porte de la Villette à Paris

Vues proches du projet



Annexe 5 au Cerfa 14 734*03 relative au programme immobilier mixte avenue de la Porte de la Villette à Paris

Plan des abords du projet



Annexe 6 au Cerfa 14734*03 relative au programme immobilier mixte avenue de la Porte de la Villette à Paris

Sites Natura 2000 proches du projet



